

*Initiatives ministérielles*

Canada, au Centre national des Arts ou au ministère dont le titulaire répond à la Chambre de ces institutions fondamentales, en l'occurrence, le ministère du Patrimoine canadien.

Je ne sache pas qu'un demi-siècle d'efforts de ces institutions, de mécanismes de soutien et de programmes d'aide aux artistes, aux éditeurs, aux musées, aux producteurs d'enregistrements sonores aient entaché la profonde originalité des créateurs québécois. Bien au contraire! Ces efforts l'ont nourrie, l'ont enrichie et lui ont permis d'être appréciée non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada et sur les marchés étrangers. En somme, ces programmes et ces institutions ont été des agents puissants de la vitalité culturelle du Québec dont l'ensemble du Canada peut se réjouir.

Ce faisant, les oeuvres d'un Michel Tremblay, d'un Jacques Godbout ou d'un Denys Arcand n'en sont pas moins québécoises. L'impossibilité de concevoir que ce qui est québécois puisse être également canadien qui caractérise nos amis de l'opposition est absurde, triste et affligeante.

Bien sûr, la responsabilité du gouvernement fédéral porte sur les demandes de dimensions pancanadiennes, interprovinciales et internationales et reste complémentaire à celle des autres ordres de gouvernement. Concrètement, mis à part les secteurs où une responsabilité constitutionnelle clairement reconnue lui incombe, c'est le cas notamment du droit d'auteur, le gouvernement fédéral intervient là où la nature du produit culturel postule son rayonnement interprovincial ou international, c'est le cas de la radiodiffusion, là également où il est question de faire connaître, de partager, de mettre en commun des richesses culturelles à une échelle qui dépasse les frontières provinciales ou nationales.

Les noms d'Emily Carr, d'Alex Colville, de Tom Thomson, de Geneviève Cadieux et de Jean-Paul Lemieux évoquent pour les amateurs d'art des oeuvres marquantes qui ont acquis une renommée internationale. Devons-nous nous satisfaire de dire que la patrie exclusive de l'une est la Colombie-Britannique, que le second n'appartient qu'à la Nouvelle-Écosse, que le troisième ne peut être réclamé que par les Ontariens et que les deux derniers ne soient que Québécois? Ils sont en plus des artistes canadiens.

C'est pourquoi le Canada s'est donné un Musée des beaux-arts et qu'il encourage l'existence d'un réseau d'institutions muséales à la grandeur du pays. C'est pourquoi il encourage les artistes à se former dans des institutions telles que l'École nationale de théâtre et c'est pourquoi il soutient des artistes dont la carrière les amènent à tourner au Canada, à se produire sur les scènes internationales et à connaître une renommée qui transcende les frontières.

● (1635)

Dans un monde où les marchés sont internationaux, où la consécration artistique d'une oeuvre, autant que sa rentabilité économique, se jouent sur les scènes étrangères, le gouvernement canadien a une mission qu'il se doit de remplir. À cet égard, les négociations internationales sur la libéralisation des échan-

ges commerciaux ont donné un bon exemple de l'exercice de ce rôle et de sa complémentarité par rapport à celui des autres instances gouvernementales.

En négociant l'exemption culturelle dans les accords de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, le Canada a non seulement assumé une responsabilité qui lui incombe, mais il a permis que se perpétue celle qu'exercent les provinces vis-à-vis de leurs artistes et de leurs industries culturelles.

En résumé, le ministère du Patrimoine canadien est un instrument fondamental pour continuer un travail de développement culturel qui s'est révélé un large succès et qui a besoin d'être poursuivi par le gouvernement fédéral comme par les provinces. Ne pas se donner les outils de poursuivre ce travail équivaldrait à abdiquer une responsabilité dont l'exercice a été éminemment profitable à l'ensemble de la population canadienne.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Hoche-la-ga—Maisonneuve—La reconversion industrielle.

[Traduction]

**M. Bob Ringma (Nanaïmo—Cowichan, Réf.):** Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour exprimer mon opposition au projet de loi C-53. Je le fais pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est certes pas l'inclusion d'une recommandation royale.

Cette disposition autorise le gouvernement à dépenser de l'argent pour l'entrée en vigueur de la loi. Si ce projet de loi vise la rationalisation des activités gouvernementales, pourquoi faudrait-il dépenser pour économiser? Combien tout cela coûterait-il aux contribuables et cela leur permettrait-il d'économiser? Nous n'avons aucune réponse à ces questions importantes. Pourtant, le débat ne peut se faire sans ces réponses.

J'ai décidé aujourd'hui de centrer mes observations précisément sur le lien qu'il peut y avoir entre ce projet de loi et les langues officielles. Tout d'abord, je dirai sans ambages que le Parti réformiste ne s'oppose nullement au bilinguisme individuel. Malheureusement, ce projet de loi inscrit dans la loi un principe que nous rejetons. Je parle du financement sans discernement de tout groupe qui prétendrait être chargé de promouvoir l'usage des langues officielles au Canada.

Même si nous appuyons les efforts de ces groupes, nous sommes d'avis que ces derniers devraient s'autofinancer. Puisque le manque de fonds compromet les programmes de soins de santé, de chômage et d'aide sociale, comment pouvons-nous continuer à dépenser des millions pour promouvoir une question qui divise autant les Canadiens que celle des langues officielles?

Cette année seulement, le ministère du Patrimoine canadien doit consacrer à ces groupes d'intérêts spéciaux plus de 31 millions des dollars durement gagnés par les contribuables. Non seulement un bon nombre des subventions ont une valeur incertaine, mais le comble, c'est vraiment qu'il soit impossible de savoir comment cet argent est utilisé.